

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

PLH - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ)
 Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2013
 Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La CUB a signé avec l'URHAJ Aquitaine une convention d'objectifs triennale, pour la période 2012 / 2014, au titre de ses actions en faveur du logement des jeunes contribuant à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

Dans le cadre de cette convention triennale, La CUB a souhaité apporter son soutien financier au développement de l'activité de l'URHAJ Aquitaine, comme le permet le règlement d'intervention de La CUB.

Au titre de l'année 2013, La CUB a décidé de verser une subvention de fonctionnement de 130 300 euros à l'URHAJ.

Le présent rapport a donc pour objet de :

- décider de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 130 300 euros à l'URHAJ au titre de l'exercice 2013, en lien avec la convention d'objectifs triennale signée avec l'URHAJ Aquitaine (délibération n°2012 /0217 du 13 avril 2012),
- d'autoriser Mr le Président à signer la convention financière correspondante.

1) Rappel du contrat d'objectifs triennal

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) est la fédération des associations Habitat Jeunes (ex-foyers jeunes travailleurs) sur la Région. L'activité de l'URHAJ est donc liée aux activités et projets de ses membres.¹

La Gironde compte plus de 280 000 jeunes de 15 à 29 ans, dont 62% habitent sur la CUB. Pour soutenir l'activité importante de l'URHAJ Aquitaine sur l'agglomération, La CUB a signé, avec cette association, une convention d'objectifs triennale au titre de sa participation

1- L'URHAJ compte :

- 5 associations sur la Cub : Habitat Jeunes des Haut-de-Garonne, Technowest Logement jeunes, l'Éveil Habitat Jeunes, Habitat Jeunes Le Levain, Foyer pour tous
- 1 association en Gironde hors-Cub : Libourne
- 2 associations en Lot-et-Garonne
- 2 associations dans les Landes
- 3 associations en Pyrénées-Atlantiques

à la recherche et au développement de solutions adaptées et diversifiées pour le logement des jeunes. Son activité contribue à la mise en œuvre du PLH et vise notamment à :

- Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en terme d'habitat.
- Développer une offre adaptée à la diversité des parcours des jeunes par un conseil et un appui stratégique et technique.
- Articuler les politiques de l'habitat avec l'ensemble des politiques de la jeunesse pour proposer un accompagnement cohérent des jeunes vers une vie autonome et créer les conditions de la réussite de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

2) Bilan 2012 et perspectives 2013 du contrat d'objectifs triennal

1 - Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en termes d'habitat

Conformément à la convention triennale, il s'agit de contribuer notamment à l'observatoire du PLH de la CUB, en particulier sur les aspects sociologiques afin de :

- se doter d'un outil d'observation en continu,
- dépasser la logique d'analyse des situations des jeunes à travers leurs statuts (étudiants, apprentis, salariés...) pour mieux rendre compte du fractionnement des parcours d'insertion,
- croiser les angles d'observation (logement, emploi-formation / mobilité)
- permettre aux associations Habitat Jeunes de Gironde d'adapter leurs pratiques aux évolutions de la demande.

Cet observatoire, lancé en 2011, est coordonné par l'URHAJ Aquitaine et piloté par le Comité technique départemental pour l'habitat des jeunes en Gironde regroupant la CAF de la Gironde, la DDCS et la DDTM de la Gironde, la DREAL d'Aquitaine, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde, La CUB et l'A-Urba.

Pour cela, l'URHAJ met en place, sur 3 ans, un observatoire combinant les approches quantitatives et qualitatives suivant 3 axes :

- **Une analyse quantitative** de la demande des jeunes en matière de logement, exprimée auprès des associations Habitat Jeunes de la CUB.
Ce travail, réalisé en partenariat avec l'A'Urba, a porté, en 2012, sur les données de l'année 2010. Les premiers résultats ont été publiés. (cf annexe 2 - Observatoire de l'Habitat Jeunes.) :
 - 52% des demandes viennent de jeunes de la CUB (22% sur Bordeaux et 30% CUB hors Bordeaux),
 - 30% des demandeurs sont salariés (dont 46% en CDD),
 - 37% des demandes émanent de demandeurs d'emploi (dont 61% non-indemnisés),
 - environ 20% sont en formation (dont 79% en apprentissage ou en alternance).
- **Une analyse qualitative et thématique des besoins.**
Pour cela l'URHAJ a fait appel au sociologue Boris Teruel pour pouvoir réaliser une enquête qualitative auprès des jeunes.
En 2012, le travail a porté sur l'élaboration du cahier des charges, la définition de la méthodologie de l'enquête, l'identification d'un échantillon de 2 700 jeunes et la formation aux techniques d'enquête des enquêteurs issus des équipes socio-

éducatives, des associations Habitat Jeunes. La réalisation des entretiens n'a pas pu se faire en 2012 et a été décalée en 2013.
Les résultats sont attendus pour fin 2013.

- **Une analyse longitudinale des parcours résidentiels et socio-professionnels.**
Ce travail sera poursuivi à partir de 2013 et sur 6 ans, afin de connaître les trajectoires des jeunes dans le temps et leur impact sur le logement, d'identifier les points de blocage, les périodes de difficultés et les facteurs favorisant la décohabitation parentale et l'accès à un logement autonome.

Cet observatoire devrait permettre de donner un éclairage sur l'évolution de la demande en logement et le profil des demandeurs : il s'agit d'éléments essentiels au suivi et à la mise en œuvre du PLH de La CUB.

2 – Développer une offre adaptée à la diversité des parcours des jeunes par un conseil et un appui stratégique et technique

L'offre actuelle Habitat Jeunes sur la CUB vous est présentée en annexe 3.

a – l'appui et la coordination des associations Habitat Jeunes

L'URHAJ coordonne et apporte un soutien aux associations Habitat Jeunes de la CUB, dans leurs nouveaux projets, en mobilisant l'ensemble des acteurs ayant une responsabilité à l'égard de la jeunesse (Etat, collectivités, associations, bailleurs sociaux, acteurs économiques, organismes de formation...)

Dans ce cadre, l'activité, en 2012 a porté sur :

- l'accompagnement de l'association Habitat Jeunes des Hauts-de-Garonne dans son projet d'amélioration de l'offre sur la Rive droite, de façon à proposer des parcours d'autonomie et d'insertion pour les jeunes. Cette démarche s'étend sur 7 communes (Ambarès et Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens, Carbon Blanc, Cenon, Floirac et Lormont) et comprend la reconfiguration de la résidence Génilor, la création d'unités satellites (Foyers Soleil) et le développement d'une offre de logements dans le diffus pour permettre le maillage territorial et le parcours résidentiel adaptés aux différentes situations de jeunesse.
- l'accompagnement sur le projet d'extension de la résidence Jacques Ellul à Bordeaux afin de mieux répondre aux besoins d'accueil en séjours fractionnés (en particulier pour les jeunes en formation en alternance).
- l'accompagnement sur le projet de création d'une résidence Habitat Jeunes sur le campus, afin notamment d'ouvrir le projet aux besoins des territoires des Graves. Cette action n'a débuté qu'en 2012 mais l'essentiel est reporté en 2013.
- l'appui à l'association Technowest Logement Jeunes, en vue de l'ouverture de nouvelles structures en 2013. (création de 2 résidences à Mérignac (78 et 26 places), 1 résidence à Blanquefort (70 places), offre dans le diffus (30 places)). Cette activité a été moins importante que prévue sur l'année 2012, et est reportée en partie sur l'année 2013 en raison du décalage dans le temps de l'ouverture des structures en septembre 2013.

b – la participation à l'élaboration du PLU 3.1 de la CUB

L'URHAJ a été force de proposition dans le cadre de l'élaboration du volet Habitat du PLU 3.1 de la CUB. Un travail de prospective a été lancé afin d'identifier les besoins et les opportunités de développement d'une offre d'Habitat Jeunes sur notre territoire. A ce stade, sont en cours de définition :

- la réhabilitation de la résidence du Levain à Bordeaux,
- la construction d'une nouvelle résidence à Artigues (20 logements/34 places),
- la construction d'une nouvelle résidence à Cenon (Joliot-Curie),
- la création d'une résidence FJT sur le campus dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment du CROUS,
- la réhabilitation de la résidence Génilor à Lormont.

c – la diversification de l'offre Habitat Jeunes

D'autres pistes de travail sur l'ensemble du territoire de La CUB sont en cours de réflexion, notamment pour proposer une offre dans le diffus. Cette action qui n'a pas pu être développée en 2012, sera renforcée en 2013.

Outre le développement de l'offre de logements spécifiques, il s'agit également de faciliter l'accès des jeunes au parc social public. A cet effet, l'URHAJ prévoit de lancer en 2013 un travail partenarial avec l'AROSHA et les bailleurs sociaux sur les parcours résidentiels des jeunes.

3 – Articuler les politiques de l'habitat avec les politiques de la jeunesse

Plus généralement, il s'agit d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les professionnels des associations Habitat Jeunes développent des actions socio-éducatives afin de créer les conditions de réussite de ces parcours. L'essentiel de ces activités est présenté en annexe 3.

3) Subvention de fonctionnement de l'URHAJ Aquitaine

Compte-tenu du marché très tendu du logement sur la CUB, et de l'attractivité de l'agglomération pour les jeunes (pôles de formations, emplois...), l'activité de l'URHAJ se porte à 60% sur la CUB. C'est pourquoi la CUB participe au budget de fonctionnement de cette association. En revanche, la CUB ne participe pas au budget de fonctionnement des associations Habitat Jeunes de l'agglomération, membres de l'URHAJ.

Conformément aux prévisions du contrat d'objectifs triennal, les montants annuels des subventions varient en fonction du développement des projets portés par l'association, pour un total de 349 400 € sur 3 ans.

Cependant, le budget définitif 2012 de l'URHAJ (de 254 402 €) s'est révélé inférieur au budget prévisionnel présenté lors de la demande de subvention.

Dans ce cas de figure, la convention financière 2012 prévoit de réajuster la subvention de la CUB au prorata des dépenses effectivement réalisées : soit un montant de 80 383,28 € au lieu du montant prévisionnel de 101 600 €.

Pour autant, les comptes de l'URHAJ et son rapport d'activités traduisent les dépenses effectives et la mise en œuvre des actions inscrites au contrat d'objectifs, mais dont

certaines ont pu être décalées dans le temps ou seront pleinement réalisées en 2013 et 2014 (soit sur la durée de la convention triennale).

C'est pourquoi, il est proposé de confirmer l'engagement de la CUB inscrit dans la convention triennale et de :

- verser la subvention prévue pour l'année 2013 d'un montant de 130 300 € pour un budget prévisionnel de 278 536 €

- prendre en compte le décalage dans le temps d'activités et de projets en remplaçant la clause de proratisation annuelle de la convention financière 2012, par une proratisation globale sur les 3 ans ; et ainsi verser le solde de la subvention affectée à l'exercice 2012.

| | 2012 | 2013 | 2014 | TOTAL |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montants prévisionnels des subventions de fonctionnement à l'URHAJ Aquitaine | 101 600 € | 130 300 € | 117 500 € | 349 400 € |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la Loi de 1901 qui intervient dans le domaine du développement local de l'Habitat,

Vu la délibération communautaire n°2001 - 1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH

Vu la délibération communautaire n°2003 - 0133 du 28/02/2003 approuvant l'avenant au PLH

Vu la délibération communautaire n°2007- 0545 du 13 /07/2007 approuvant la modification du PLH

VU la fiche n°19 du RIHPV – délibération n°2008/357 du 27 juin 2008

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'activité de l'URHAJ contribue à la mise en œuvre du PLH de la Cub,

DECIDE

Article 1 : Le versement d'une subvention de fonctionnement de 130 300 euros à l'URHAJ au titre de l'exercice 2013.

Article 2 : L'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 – 65 -72 CRB UE00 au budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La modification de la clause de proratisation inscrite à l'article 3 de la convention financière 2012 selon l'article 3 de la convention financière 2013 si annexée.

Article 4 : Le versement du solde de la subvention de l'exercice 2012, soit 21 216,72 €

Article 5 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

| |
|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 OCTOBRE 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 OCTOBRE 2013</p> |
|--|

Mme. VÉRONIQUE FAYET